Pour une meilleure protection contre le chômage : des experts proposent un renforcement de la protection contre le chômage dans le cadre de la sécurité sociale

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **68 (1976)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-385808

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Pour une meilleure protection contre le chômage

Des experts proposent un renforcement de la protection contre le chômage dans le cadre de la sécurité sociale

Des mesures visant à améliorer et à étendre la protection des travailleurs contre le chômage dans le cadre de la sécurité sociale ont été discutées par une commission d'experts réunie du 26 novembre au 3 décembre 1975 au siège du Bureau international du travail à Genève.
Une trentaine de spécialistes gouvernementaux, employeurs et travailleurs du monde entier participaient aux travaux de cette Commission d'experts pour la sécurité sociale, ainsi que des observateurs délégués par diverses organisations internationales intéressées.
La commission a noté que des modifications substantielles ont été apportées aux régimes de prestations de chômage et que d'autres mesures urgentes sont envisagées dans plusieurs pays, en liaison avec les problèmes posés par la récession actuelle. «L'objectif primordial doit être la définition et la mise en œuvre d'une politique effective de l'emploi tendant à réduire le chômage», ont estimé les experts, en insistant auprès du BIT pour qu'il établisse un lien entre son action dans le domaine de l'emploi d'une part et celle relative à la garantie des revenus d'autre part.
Par ailleurs, aucun groupe particulier de travailleurs ne devrait se voir exclu du champ d'application des prestations de chômage: les travailleurs agricoles, les saisonniers, les migrants devraient en bénéficier, de même que les jeunes à la recherche d'un premier emploi et les personnes désirant reprendre un emploi après une période d'interruption: les mères de famille par exemple. Pour tous ces groupes, c'est non seulement les prestations en espèces qui sont importantes, mais aussi des mesures telles que la formation, le recyclage, l'orientation professionnelle, etc.
La commission a encouragé le BIT à remodeler, sous forme d'une nouvelle convention complétée par des recommandations, l'ensemble de ses instruments relatifs à la protection contre le chômage dans le cadre de la sécurité sociale. Elle a d'autre part estimé que l'OIT devrait envisager la possibilité d'élaborer un instrument général sur le maintien et la garantie des revenus dans toutes les éventualités.

La sécurité sociale et les femmes

Abordant un autre point de son ordre du jour, la commission a jugé prioritaire le problème de l'abolition de toute discrimination dans l'application des législations de sécurité sociale aux femmes qui travaillent.

Elle a pris en considération le problème particulier des pays en voie de développement où les législations de sécurité sociale couvrent à peine 30% de la population active et où les femmes sont très largement exclues de leur bénéfice.
La commission a envisagé les divers moyens de création pour les femmes, de droits autonomes au regard de la sécurité sociale lorsqu'elles n'exercent pas d'activité professionnelle. Le critère de «personne à charge» peut rendre très précaire (en cas de divorce notamment) la protection recherchée au regard d'éventualités telles que la maladie, les charges de famille ou le décès du soutien de famille. De plus, ce critère ne permet pas de protéger efficacement les intéressées contre d'autres risques aux conséquences sérieuses et durables (invalidité ou vieillesse).

Autres questions

La commission a procédé à une première évaluation du développement des indicateurs des sécurités sociales, instruments de mesure des phénomènes sociaux, permettant de mieux connaître la réalité sociale et partant de la modifier. Elle a souhaité que les travaux dans ce domaine aboutissent à des résultats concrets et utilisables. Enfin, les experts ont passé en revue l'ensemble des activités de l'OIT en matière de sécurité sociale. (Nouvelles du BIT)

La situation syndicale en Grèce après la dictature

Une interview exclusive du président de la CGT grecque[1]

De passage à Genève à l'occasion d'une réunion dans le cadre de l'Organisation internationale du travail, M. Papagheorghiou, président de la Confédération générale des travailleurs grecs a bien voulu accorder une interview à Jean-Noël Rey pour la *Revue syndicale suisse.* Voici le texte de cet entretien:

J.-N. Rey: Comment les syndicats ont-ils vécu la dictature?

M. Papagheorghiou: Avant la dictature les syndicalistes étaient élus par la base; le premier souci de la junte a été de remplacer les dirigeants élus par des «hommes sûrs», tous dévoués à la sûreté

[1] Cette interview a pu être réalisée, grâce au concours de M. Alexandre MALLIAS, du bureau de presse de l'ambassade de Grèce à Berne.